



Pere qui vis a l'étranger et sans ressources

Par **kitty57**, le **30/01/2012 à 16:08**

Bonjour,

Nous sommes séparés depuis avril 2010, rien de juridique n'est encore fait !

Mon ex compagnon est parti vivre en Allemagne et vis de petits boulots interim . Il prend nos deux filles un samedi et un dimanche sur deux (elles ont 3 et 7 ans) voir pas du tout ! Me prévient à la dernière minute de l'heure à laquelle il vient ou pas ! Me verse une somme aléatoire en liquide en guise de pension ! De plus , quand il me ramène mes enfants le dimanche soir c'est à une heure où elles devraient déjà dormir ! Je pense aussi qu'il ne prend pas soin d'elles, en effet , elles sont sales et ont faim quand elles rentrent !

J'aimerais savoir si je peux demander la garde exclusive et si il a le droit de d'emmener nos filles en Allemagne !

Ai-je droit à une aide financière pour engager un avocat , je travaille au Luxembourg !

Bien à vous